



Mesdames, Messieurs, chers Amis,

Encore une fois, une fois de plus dirais-je, une fois de trop à coup sûr, les membres « d'Espira nous voilà », ont publié un nouveau tract toujours sur le même sujet. L'aménagement de « Bourg-Centre », la place de la République, la Halle Commercante / la Médiathèque / le Centre Culturel / le Parking / l'aménagement des Allées Jean Teulière.

J'avais décidé jusqu'à présent de ne pas répondre à toutes ces attaques personnelles, malgré les nombreuses sollicitations de mes élus ou de sympathisants. La campagne électorale est encore loin, puis nous avons une année à terminer de belle façon, à l'identique des 5 premières.

Leur « combat », (*car il s'agit bien d'un combat pour ces personnes*), consiste à tirer à boulets rouges sur ma personne, par tracts interposés ou au travers d'expressions nauséabondes sur les réseaux sociaux. Vous l'avez tous remarqué, il ne s'adresse jamais au Conseil Municipal, qui est composé de 23 membres, 18 issus de ma liste et 5 d'opposition. Les personnes de ce groupe sur ce sujet des divers aménagements de Bourg-Centre, ne tiennent pas compte, (*encore faudrait-il qu'ils le sachent*), des procédures qui conduisent à la mise en place de tels projets, à savoir : le vote du Conseil Municipal, qui est souverain. Pour toutes ces (*futures*) réalisations, le vote réalisé, l'a été à l'unanimité (*majorité + opposition*), autant dire que ce petit groupe de personnes qui publient ces tracts, ne respectent ni le Conseil Municipal mis en place par vous, ni le travail de tous les agents, pour arriver à finaliser ces beaux projets. Il est vrai que leur slogan est « *l'humain d'abord* ».

Cette équipe « Espira nous voilà », a publié sur Facebook, des propos que je qualifierais d'inacceptables à mon encontre. J'ai porté plainte pour propos injurieux et diffamants afin qu'une enquête soit ouverte.

J'avais donc décidé de me taire, jusqu'à la campagne électorale, malgré toutes les attaques directes que je subis en tant que Maire et en tant que personne. Car il me paraissait nécessaire, ayant droit à une vie privée, une famille, des enfants et je tiens à les remercier publiquement de leur soutien. Il me paraissait donc nécessaire en tant que Maire, de ne pas répondre à ces attaques personnelles, afin de préserver la distance nécessaire, entre le statut public et privé. Tout cela vous l'avez compris au bénéfice de notre ville et de l'ensemble des Élus.

Mais cette fois-ci, ils essaient de mettre à leur profit, nos projets, notre travail, nos réalisations au bénéfice de tous les administrés du village, par des mensonges, des interprétations par montage de photocopies, bien entendu à nos dépens (*pour eux; à mes dépens*).

Tout ce qui est développé dans leur tract, j'ai décidé de ne pas y répondre directement. Il est préférable, il me semble que cela soit fait par l'administration. Je ne souhaite pas, vous l'avez compris rentrer dans leur mode d'expression qui est basé exclusivement sur la destruction, le jugement de l'autre. Je vous assure chers amis avec les charges que vous m'avez confiées en 2014, j'ai vraiment autre chose à faire.

Si vous le permettez j'interviendrais sur le fond, comme exprimé précédemment, je laisse la forme à notre administration.

LES HALLES DE L'AGLY

En lisant ce tract, une première évidence saute aux yeux, il y a je pense une différence entre je suis pour et « *nous ne sommes pas contre* », comme ils l'ont écrit. Je vous laisse seul juge !

Quand on n'est pas contre, on ne s'évertue pas au quotidien comme le fait « ce chef de meute », à rencontrer toutes les administrations pour faire stopper l'exploitation de ce bâtiment. Avec aucune réussite jusqu'à présent. (*Essai de fermeture des halles, puis de la brasserie*).

N'y arrivant pas, ce monsieur se lance dans le commerce, il loue un ancien établissement (*le café le talon*), pour une année, pas pour y développer une offre de commerce de proximité supplémentaire, mais pour y monter une affaire en sous-location de restaurant avec licence bar, il est vrai que cette activité n'existe pas dans notre ville. Quelle considération pour les commerçants de ce métier déjà installés ! Quelle humanité ! À en pleurer mais vraiment pas de rire, je dirai quelle désolation, quelle image, quelle perspective pour notre ville.

Depuis le 03 Juin 2019, ce Monsieur qui explique à toute la population que nos projets ne sont pas conformes, reçoit du public dans un établissement (*le café le talon*) qu'il loue, fermé depuis plus de 10 mois et conformément à la réglementation dans ce cas d'espèce, il faut que l'occupant des lieux fournisse tous les états de conformités nécessaires à l'administration pour acceptation d'ouverture. Tout cela, un mois avant d'accueillir du public. « Monsieur réglementation » semble avoir oublié ces points importants, « charité bien ordonnée, commence par soi-même ».

Sur le sujet du commerce de proximité dans notre commune, « *ils proposent de le développer sur l'axe (place de la République – rue du 04 Septembre)* ». Permettez-moi cette expression, du réchauffé sur Espira pour la rue du 04 Septembre. Tout le monde sait (*apparemment pas eux*), que tous les commerces ont disparu sur cet axe depuis les 25 dernières années. Le seul qui y restait, qui lui est un vrai professionnel, Gérard notre boulanger, en est parti pour rejoindre les Halles. Allez lui demander, chers amis ce qu'il en pense, c'est édifiant.

Ils essaient de faire croire que nous (*que je*) sommes en opposition avec les commerces de la place de la République. Je répondrais que les premiers travaux réalisés sur ce mandat, l'ont été sur ce lieu. Par la mise en sécurité pour tous les usagers et par la mise en conformité pour l'accessibilité à tous les commerces de la place, à la charge des commerçants, pourtant réalisés par la Municipalité. Car pour ce qui nous concerne, nous nous occupons de l'ensemble des commerces de notre village. Demandez à M. DUBOIS gérant du SPAR ce qu'il en pense, comme d'ailleurs rapporté par lui sur mon dernier « Mot du Maire ».

MÉDIATHÈQUE ET CENTRE CULTUREL

Ce type d'investissement est toujours fait en centre-bourg, pour l'éligibilité aux subventions, sans elles, il serait difficile à une commune de notre taille de pouvoir les réaliser. Ils écrivent « *qu'il y a d'autres endroits sur notre commune* », c'est faux ! Ou alors, (*devant se construire en centre-bourg*), en démolissant d'autres bâtisses et par conséquent avec un coût de réalisation beaucoup plus onéreux. En fait par leur interprétation, on constate une seule chose, ils ne connaissent pas les dossiers !

LES ALLÉES JEAN TEULIÈRE

Encore une fois, un mensonge est dit, il n'y a pas de destruction d'école pour réaliser ce projet, car le permis d'aménager déposé et accepté, ne tient pas compte de cet espace. Il s'agit d'une proposition de développement paysager dans le futur. Ils commencent sur ce thème dans leur tract, par « *si vous avez lu le mot du maire* », force est de constater avec certitude, qu'eux, ne l'ont pas lu. Sur le mot du Maire il est écrit qu'il s'agit d'un projet pour la prochaine campagne qui est lié à la création d'un nouveau groupe scolaire et restauration unique, ce qui libérerait les lauriers roses (*annexes*). Ces deux bâtiments étant réutilisés, afin de construire deux club-house manquants, pour des associations du village.

Ce qui est désolant dans tout cela, est que « Monsieur réglementation », ment à ses futurs colistiers, ment à la population, cela a commencé lors de son premier tract, toujours sur le même sujet. Il s'exprime de cette façon, « *il va boucher le dernier poumon vert* », on le comprend, il est expert en la matière, car il s'est évertué depuis son arrivée dans notre village, de tous les boucher, et il continue, du moins il en a le projet, j'y reviendrai quand nous serons en campagne.

Sur les deux tracts suivants, ils présentent des plans qui ne sont que des A.P.S., (*Avant-Projets Sommaires*). Bien-sûr, il faut être un initié pour le savoir, « Monsieur réglementation » en est un. Mais il oublie, lors de ces deux dernières parutions de le préciser. Lui seul sait dans cette équipe que seul le projet d'aménagement fait foi et vous constaterez sur la présentation réalisée par l'administration que ce qui est présenté par lui est faux, alors pourquoi mentir à tout le monde !

Ah oui j'oubliais, leur titre, « *les actions du collectif portent leur fruit* », comme fruit un nouveau bobard, quel comportement honteux, faire croire que son action, a fait modifier le projet, quel manque d'humilité.

Dans un permis d'aménager, il y a obligatoirement une description du volet paysager (*lui le sait*). De plus expressément dans le choix de la maîtrise d'œuvre pour ce dossier, au deuxième tour nous avons retenu 3 architectes qui avaient lors de leur présentation, l'obligation de présenter un volet paysager (***cela il ne le savait pas***), car ce n'est pas obligatoire, ça ne l'est que lors du dépôt du permis d'aménager.

Cette précision, je me devais de l'apporter, car elle prouve que les Élus ont bien retenu par cette demande supplémentaire, que **le volet paysager est bien l'axe de réflexion prioritaire de ce projet**. Il prouve également que ce volet paysager était bien intégré dans le permis avant le courrier envoyé aux A.B.F. (*Architectes des Bâtiments de France*) par « Monsieur règlementation ».

Par conséquent, la démarche de ce Monsieur ne modifie aucunement le volet paysager d'une part comme publié, mais fait également voir, que ce courrier (*publié par copie*), il n'en est pas destinataire. **Je constate aussi, une manipulation par pièce interposée (courrier A.B.F.), avec une volonté notoire de nous porter préjudice, tout cela à des fins personnelles. Je vais saisir pour cela M. le Procureur afin qu'une enquête soit ouverte, pour savoir comment ce courrier est arrivé entre ses mains et pour son utilisation à des fins de compromission.**

Pour en terminer, je rappelle que ce Monsieur faisait partie de notre équipe municipale, il avait comme délégation « l'urbanisme ». Il a démissionné du Conseil Municipal en Décembre 2014, soit 6 mois environ après notre élection.

La campagne électorale n'a pas encore démarré que leur comportement fielleux est mis en évidence, par des écrits vides de tous sens, injurieux, blasphématoires et diffamants. **Je propose que « Monsieur règlementation », nous explique publiquement pour quelles raisons, après plusieurs avertissements que je lui ai adressés, il a démissionné de ses délégations, puis du Conseil Municipal, de notre côté nous avons de quoi le justifier avec évidence.**

Dans cette équipe, il y a aussi un autre protagoniste, un virtuose de la publication clandestine, qui publie ses pamphlets sur les réseaux sociaux (*FACEBOOK*), depuis 5 ans. Nous savons qui il est aujourd'hui et avec certitude, même si dans les landerneaux de notre commune, ce n'était qu'un secret de polichinelle. Quel courage, quelle conscience, quelle humanité. Je dirai quelle honte, quelle tristesse, une attitude que l'on souhaite tous oublier, tant elle nous rappelle les sombres années de notre histoire.

Il n'y a rien de pire pour le citoyen, que de banaliser les institutions.

C'est un cancer, qui mine les rapports d'intelligence, ainsi que nos rapports démocratiques.

Une préparation de campagne électorale, ce n'est pas ça, je leur laisse leur fange. **Il était important que je défende notre ville, il était important que je défende tous les élus, il était important que je me défende.** Le statut public d'Élu (*Maire*), ne permet pas à certaines personnes de dire et faire n'importe quoi. Notre (*mon*) engagement est sain, frappé uniquement d'intérêt général. Nous nous sommes efforcés tout au long de ce mandat, de produire du lien humain, social, toutes nos actions ont convergé vers cela. Aujourd'hui, on peut le dire notre commune vit, elle s'est complètement transformée pour vous et avec vous.

Le débat d'idées est un des piliers de notre vie démocratique, il est un socle de notre société. J'invite par conséquent, cette équipe à plus de retenue, d'être moins dans le personnel, l'acte démocratique en a besoin.

Je conclurai, parler ou écrire, prendre comme slogan, « l'humain d'abord », c'est bien de le dire. Il est beaucoup mieux de le vivre, de le mettre en exergue dans son quotidien, comme nous le faisons élus et bénévoles d'associations.

Chers amis, en vous présentant toutes mes excuses, pour tous ces propos, mais nécessaires face à ce type de communication.

Toujours près de vous et avec vous !

Votre Maire,
Philippe FOURCADE

RÉPONSE DE L'ADMINISTRATION - DOSSIER POUR LA CRÉATION DU CENTRE CULTUREL ET DE LA MÉDIATHÈQUE

Le projet d'aménagement des allées Jean Teulière, a été réalisé dans le respect et le souci d'intégrer l'allée de pins existante et développer la canopée d'arbres.

- En premier lieu le projet d'aménagement, a fait l'objet d'un marché de maîtrise d'œuvre mettant en concurrence plusieurs projets d'architectes. Des esquisses paysagères ont été produites à l'appui des offres des candidats. L'esquisse réalisée le 08 Mars 2019 par le cabinet Alba, retenu sur ce projet, respectait en tout point le cahier des charges à savoir la prise en compte de l'existant dans la réalisation du bâtiment.



- [Volet paysager déposé dans le cadre de la maîtrise d'œuvre.](#)

En ce sens le permis de construire a été déposé le 1^{er} Avril 2019. Le volet paysager faisait partie intégrante des pièces du dossier d'urbanisme déposé et aucune pièce n'est venue le compléter en cours d'instruction.

(à remplir par la mairie)

Le projet ayant fait l'objet d'une demande de permis n° PC 06606919 E0008, déposée à la mairie le : 01/04/2019, par : PAIRIE - P. FOURCADE Philippe fera l'objet d'un permis tacite² à défaut de réponse de l'administration deux mois après cette date. Les travaux pourront alors être exécutés après affichage sur le terrain du présent récépissé et d'un panneau décrivant le projet conforme au modèle réglementaire.

² Le maire ou le préfet en délivre certificat sur simple demande.

- [Récépissé du Permis de Construire.](#)

 Yannick ALBA - Architecte DPLG tél. 04 88 50 92 44 - Fax. 04 88 50 95 75 Mas de la Miséricorde Rue d'Espagne - 66000 PERPIGNAN	Ville d'Espira de l'Agly Création d'une médiathèque / Centre culturel	ECH.	PC	Mars 2019	Notice Paysagère
---	--	-------------	-----------	------------------	-------------------------

- [Extrait de la notice paysagère déposée au Permis de Construire.](#)

Le courrier de M. GALLEGO est parvenu au service A.B.F. le 19 Mars 2019 et la commune n'en a eu connaissance que le 4 Avril 2019. A la date du dépôt de permis la commune ignorait donc la procédure engagée par M. GALLEGO.



PRÉFET DES PYRENEES-ORIENTALES



Direction régionale des affaires culturelles

Perpignan, le 27 mars 2019

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine

Affaire suivie par : Bernard MASTRON
Téléphone : 04 68 34 51 93
Courriel : bernard.mastron@culture.gouv.fr
nos réf. : JMH/BM/CG/102

Objet : Commune d'Espira de l'Agly – pc 6606917e0014

- [Réception par la Mairie de la copie du courrier de M. GALLEGO à l'A.B.F.](#)